



Travaux evacuation eaux usées

Par **alexelle**, le **18/06/2012** à **13:23**

Bonjour, je suis locataire d'une chambre de bonne à Paris. Ma salle de bain est sur le palier mais elle est privative, je suis la seule à l'utiliser et a en avoir les clefs: en gros elle fait partie de mon appart...mais à 2m! Lorsque j'ai emménagé, l'ancienne locataire ainsi que l'agence m'ont dit que je pouvais tout à fait mettre une machine à laver dans la salle de bain: problème il n'y a pas d'évacuation prévue pour la machine. Bien sûr il y en a pour la douche et le lavabo; jusqu'à maintenant je mettais le tuyau directement dans ma douche. Malheureusement, le tuyau s'est retiré et j'ai dû faire face à un dégât des eaux! Voilà ma question: est-ce illégal de mettre le tuyau dans la douche ou le lavabo comme je l'ai fait? Et surtout: y a-t-il une autre solution (raccorder la machine à l'évacuation de la douche, faire mettre une évacuation POUR la machine directement...) et qui doit payer cette autre solution?? MERCI PAR AVANCE